



# MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

## INFO-MUNI

AOÛT 2024

---

### **MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES CONSIGNES**

Afin que vos matières résiduelles (ordures, recyclage, compost), soient ramassées comme il se doit, certaines règles sont à suivre :

- Mettre le bac au chemin **AVANT 7 h** le matin (ou la veille);
- Les roues et les poignées du bac doivent être orientées vers la maison;
- Assurez-vous que le couvercle repose à plat sur le bac;
- Si, pour quelque raison, la cueillette n'a pas eu lieu au moment prévu, **LAISSEZ** le bac au chemin, il sera éventuellement ramassé (vous pouvez contacter la MRC pour savoir quand, l'information vous sera transmise si elle est disponible).

Pour toute plainte relative à la cueillette des matières résiduelles (ramassage non fait, bris de bac ou autres), veuillez vous adresser à la MRC de Coaticook au **819 849-9166**. Nous vous remercions de votre collaboration.

\*\*\*\*\*

### **VOLS DE BALLONS AU PARC DES SABLES**

La municipalité et le Comité des loisirs de Martinville sont très heureux de mettre gracieusement à la disposition des citoyennes et des citoyens les équipements de loisirs nécessaires à la pratique de sports sur notre surface multifonctionnelle.

La notion « ÇA VOUS APPARTIENT, PRENEZ-EN SOIN » ne signifie pas de vous approprier les équipements à vos fins personnelles.

Nous sommes donc attristés de constater que les deux ballons de basketball flambant neufs mis à votre disposition sont disparus...

**De plus, veuillez prendre note qu'il y a de la surveillance par caméras vidéos sur l'ensemble du Parc des Sables.**

# Petit rappel...



La municipalité de Martinville est fière de participer à la réussite scolaire de ses jeunes citoyens en octroyant une bourse de 100 \$ à chaque finissant(e) de la 5<sup>e</sup> secondaire de la municipalité. De plus, la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie participe au programme de bourses d'études 2024 de la municipalité en bonifiant de 50 \$ la bourse offerte à chaque finissant(e).

Vous êtes finissant(e)? Comment recevoir ces bourses?

Simplement en déposant la preuve que vous avez obtenu le diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire en juin 2024, avec vos coordonnées à : [administration@martinville.ca](mailto:administration@martinville.ca) ou en vous présentant à la municipalité aux heures d'ouverture du bureau avec la preuve de l'obtention de votre diplôme.

**Les demandes sont acceptées jusqu'au 15 août 2024.**

\*\*\*\*\*

MARTINVILLE

# Fête au village

7 septembre 2024  
15h à 23h

FEU DE CAMP, JEUX GONFLABLES  
ANIMATION, DJ  
CANTINE ET BAR  
AUTRES DÉTAILS À VENIR

*Des nouvelles de votre biblio*



## *Nouveau biblio-thème: L'Égypte*



Livres, tableau des hiéroglyphes, casse-tête...

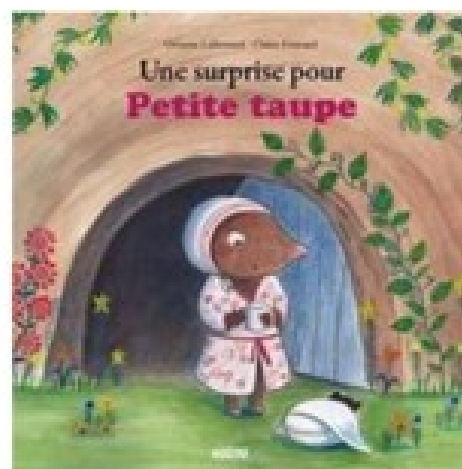
**Venez voir!**

# L'heure du conte

SAMEDI LE 10 AOÛT, 10H00

À LA BIBLIOTHÈQUE DE MARTINVILLE

- Lecture des albums "C'est moi qui décide", d'Élise Gravel et "Une surprise pour Petite taupe" de Orianne Lallemand et Claire Frossard
- Bricolage à l'extérieur et dégustation de popcicle (si le temps le permet!)



BIENVENUE À TOUS!



# Surveillez le sentier pédestre au mois d'août!

## Un conte y sera installé!

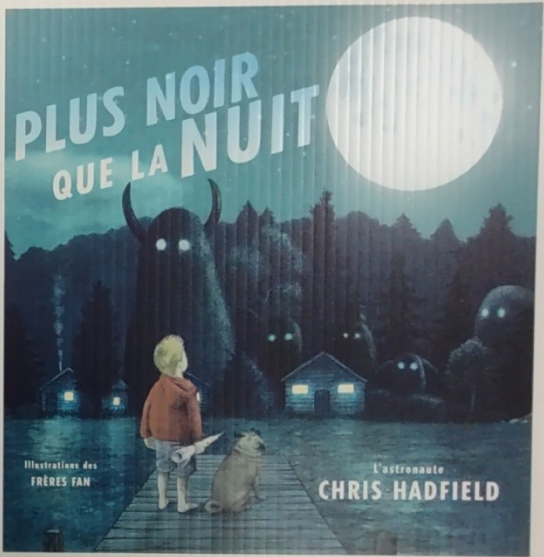
**Sentier des contes**

**Club de lecture d'été TD 2024**

**Bienvenue sur le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD, qui met en vedette *Plus noir que la nuit*, de Chris Hadfield et des frères Fan.**

**CHRIS HADFIELD** est l'un des plus grands astronautes au monde. Il a été la voix du Centre de contrôle de mission de la NASA lors de 25 missions spatiales. Il a aussi été directeur des opérations de la NASA à la Cité des étoiles, en Russie; chef du département de robotique au Bureau des astronautes de la NASA à Houston, aux États-Unis; et commandant de la Station spatiale internationale. Il compte à son actif plusieurs succès de librairie. *Plus noir que la nuit* est son premier album illustré.

**LES FRÈRES FAN** ont étudié les arts à l'École d'art et de design de l'Ontario, à Toronto. Leur premier album illustré, *Le jardinier de la nuit*, est paru en 2016. Depuis, leur œuvre pour la jeunesse fait l'unanimité.



Illustrations des FRÈRES FAN

L'astronaute CHRIS HADFIELD

\*\*\*\*\*

## PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET DANS LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

Nous sommes actuellement en communication avec Cogeco concernant les pannes vécues par plusieurs au cœur de notre municipalité. Pour tout citoyen étant dans la situation de coupures fréquentes de durées indéterminées, nous vous recommandons de communiquer avec le support technique de Cogeco au [1 800 665-3131](tel:18006653131) et d'aller jusqu'à demander une visite d'un technicien à votre domicile pour faire vérifier votre installation.

Cogeco nous a mentionné que certaines adresses apparaissent dans leur système ayant de mauvais signaux, ce qui peut nuire à tous vos services et nuire aux services de vos voisins (télé, Internet, téléphonie). Au niveau du développement de la situation, des équipements ont été remplacés le 5 juillet suite à des connexions oxydées et brûlées. Nous faisons de notre mieux pour vous tenir informé à ce sujet.

**N'OUBLIEZ PAS LE FRIGO COMMUNAUTAIRE AU BUREAU MUNICIPAL POUR LE SURPLUS DE VOS RÉCOLTES ET AUTRES! PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE !!!**



Le frigo communautaire est un moyen d'éviter le gaspillage, si vous avez un surplus dans vos récoltes cette année, n'hésitez pas à venir les déposer dans le frigo communautaire.

De plus si vous avez acheté un surplus d'oignons, de patates... et bien venez déposer ces aliments dans le frigo communautaire...

Évidemment, il n'est pas nécessaire de donner pour prendre, donc allez voir ce qu'il y a et servez-vous c'est pour tous les citoyens! 😊 Profitez-en pour y mettre ou y prendre de bons aliments!!

**Ce qu'on ne peut pas y mettre : restes de repas et ce qui est transformé à la maison... Tout le reste c'est BIENVENU !!!**

\*\*\*\*\*

**LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE A PROCÉDÉ À LA CONVERSION DE 35 LUMINAIRES VERS LA TECHNOLOGIE DEL**

En février 2018, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé, en partenariat avec l'entreprise de services éconergétiques Énergère, un programme offrant aux villes et aux municipalités du Québec un tarif d'achat regroupé pour moderniser leur réseau d'éclairage public. La municipalité de Martinville a donc entrepris grâce à ce programme un projet de modernisation de l'éclairage public, impliquant la conversion de 35 luminaires au DEL. La municipalité a installé un éclairage de 3000 K, un blanc chaud confortable à l'œil.

« La technologie DEL représente une solution respectueuse de l'environnement tout en répondant favorablement aux enjeux de visibilité et de sécurité routière. Elle se démarque grâce à la durée de vie des ampoules de 5 fois supérieure à celle des ampoules originales. La certification "ciel noir" des produits sélectionnés assure une réduction maximale de la lumière émise vers le ciel grâce à son éclairage directionnel, limitant également la lumière intrusive dans les résidences », mentionne M. Michel-Henri Goyette, maire de la municipalité de Martinville.

Grâce à cette initiative qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, la municipalité réalisera des économies d'énergie et d'entretien respectives prévues de 409 \$ et 325 \$ par année.

Sur le plan environnemental, l'initiative permet de diminuer considérablement la pollution lumineuse grâce à la certification « ciel noir » de ses produits sélectionnés qui assurent une réduction maximale de la lumière émise vers le ciel. De plus, la municipalité réduira ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 0,5 tonnes équivalent de CO2 sur une période de 25 ans, représentant la durée de vie des luminaires.

Le site <https://lumieresurlequebec.ca> permet aux citoyens de découvrir les avantages du projet. Les travaux se sont terminés en juin 2024.



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QU'il y aura lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 12 août 2024 la présentation d'un dossier d'une dérogation mineure sur lequel le conseil doit statuer ;

QUE c'est une dérogation au règlement de zonage 2016-103 – grilles des spécifications – Annexe 2: La marge de recul avant minimal pour un bâtiment principal implanter le long d'une route numérotée (article 34.5) est de 22.83 mètres. Ainsi, la demande consiste à autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale à 4,48 mètres de la ligne avant.

QUE cette dérogation mineure concerne le lot 5 486 962, situé au 369, route 251, dans la Municipalité de Martinville.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à sa séance ordinaire du 12 août 2024 ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2024.

Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière



ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC

*Sur rendez-vous seulement*  
**OUVERT DU LUNDI AU JEUDI**

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 [Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca](mailto:Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca)

**GENEVIÈVE HÉBERT**

**DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS**  
(BROMPTON, FLEURIMONT,  
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

